

<p style="text-align: center;"><b>POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CGT</b> <b>Séance du 6 septembre 2016</b></p>
---

**1. Questions en attente de réponse de la Direction ;**

- Point sur l'aménagement du Berlingo (rangement pièces détachées). (Cf. point 1.1, DP juillet 2016).
- Point sur les mesures prises par le groupe de travail au sujet de la charge administrative des commerciaux (Point 5.2 DP juin 2016 et 1.2 DP juillet 2016).

**2. Points faisant l'objet d'un suivi par les Délégué-e-s du Personnel ;**

- Conditions de travail des Gestionnaires Clientèle OM/OKS.
- Conditions de travail au sein du service Recouvrement GIG et CIG.
- Point sur les difficultés liées aux visites obligatoires de la médecine du travail sur les sites de Montévrain et de province.
- Dysfonctionnements de Service Experience ; point sur les deux premiers mois du second semestre 2016.
- Point sur la surcharge de travail au service POS de Montévrain.
- Point sur la situation du service Technique région Méditerranée.
- Point sur la situation et les difficultés en région Méditerranée.
- Paiement de l'additif « AdBlue » par la carte Total ; réponse de la Direction (point 5, DP juillet 2016).

**3. Dysfonctionnements de la ventilation du bâtiment rue de l'industrie ;**

- Que compte faire la Direction pour pallier à la vétusté de ce système de ventilation de façon durable ?

**4. PRV TSC du deuxième semestre 2016 ;**

- Neutralisation et paiement à 100% du critère « RPM » en raison de l'indisponibilité de certaines pièces détachées.

**5. KAIZEN ;**

- Ouverture d'une analyse sur les métiers éligibles au télétravail chez Canon.
- Ouverture de négociations avec les Délégations Syndicales sur le télétravail choisi.
- Dispositions mis en place par la Direction pour que le personnel n'ait pas l'obligation de travailler à domicile.

**6. Service Experience ;**

- Mise en place d'une procédure pour la continuité d'une intervention non finalisée le soir sans générer un RPM (ou un rappel) qui impute systématiquement le PRV du technicien.

**7. Technicien ex-Montévrain ayant rejoint Courbevoie ;**

- Aucun courrier ni avenant précisant tous les changements de la nouvelle fonction, (rémunération-PRV-hiérarchie-...).
- En tant que technicien office, régularisation de la rémunération sur 13.5 mois.

**8. FIR ;**

- Procédure de la FIR pour les distributeurs (style BSA qui utilise encore l'ancienne).
- Procédure de la FIR lors de déploiements.

**9. Smartphone et ordinateur portable ;**

- Prévision du changement des smartphones suite à leurs vétustés (problème de batterie, connecteur, écran, bug système,...).
- Qu'en est-il du contrat avec SFR : continuité ou changement ?
- Allocation d'un budget au service informatique pour la mise en place d'un backup de qualité aussi bien pour les téléphones que les ordinateurs portables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité envers nos clients. (technicien en panne < 24h).

**10. Création et communication d'une adresse email pour le service qualité que l'on communiquerait au client désirant se plaindre des services de Canon France.**

Denis Canton  
Délégué Syndical CGT Canon France